

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

SARL GARION
SIEGE : LEURMIN
22160 LOHUEC
(SITE ELEVAGE : « LEURMIN »
22160 LOHUEC)

NATURE DE LA DEMANDE :
AUTORISATION D'UN ELEVAGE DE POULES PONDEUSES
POUR 90 000 EMPLACEMENTS,
CONSTRUCTION D'UN POULAILLER,
ACTUALISATION DE LA GESTION DES DEJECTIONS



Rédacteur(s) de l'étude :

* SARL GARION
M. Stéphane GARION
M. Thomas GARION

* ARDIE CONCEPT, Bureau d'Etudes
M. Jean-Marie PEDRON
Mme. Elise LE PICARD

Tél. : 02 96 52 18 84

SOMMAIRE DU RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

1.	DESCRIPTION DU PROJET	4
1.1.	Historique de l'élevage	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
1.2.	Localisation du projet	4
1.3.	Caractéristiques du projet :	4
1.3.1.	Motivations (aspects socio-économique, environnemental, réglementaire...)	4
1.3.2.	Nature du projet	4
1.3.3.	Quantités de déjection et de production d'éléments fertilisants	5
1.3.3.1.	Volume de déjection produit avant et après projet :	5
1.3.3.2.	Production d'éléments fertilisants avant et après projet :	6
1.4.	La gestion des déjections	6
2.	LES IMPACTS DU PROJET	7
2.1.	Impact sur le voisinage, la population et la santé humaine	7
2.1.1.	Impact visuel	7
2.1.2.	Impacts olfactifs et sonore	7
2.1.3.	Impacts sur la santé humaine	7
2.2.	Impact sur les consommations d'eau, d'énergie	7
2.3.	Impact sur la qualité des sols et de l'eau	8
2.4.	Impact sur l'air	8
2.5.	Impact sur la biodiversité	9
2.6.	Impact sur le patrimoine naturel et architectural	9
2.6.1.	Patrimoine naturel	9
2.6.2.	Patrimoine architectural	9
2.7.	Impact sur le paysage	9
2.8.	Impact sur le climat	9
3.	VULNERABILITE DU PROJET A DES RISQUES D'ACCIDENTS OU CATASTROPHES MAJEURS	10
4.	MESURES ERC	10
5.	PREVENTION DES RISQUES	10
5.1.	Volet santé, sanitaire et hygiène	10
5.2.	Etude des dangers	10
5.3.	Hygiène et sécurité	11
5.4.	Remise en état du site	11
6.	CONCLUSION	11

1. DESCRIPTION DU PROJET

1.1. Nature de l'activité

Le site "Leurmin" à LOHUEC (22160), exploité par la SARL GARION, est actuellement composé d'un poulailler de 40 000 poules pondeuses plein air. Ce poulailler sera conservé et le parcours sera modifié, afin de compenser la perte de surface due à la création du nouveau poulailler.

Dans le cadre de l'installation de M. Thomas GARION, il est prévu la création d'un poulailler de 50 000 poules pondeuses à proximité du premier.

1.2. Localisation du projet

Les parcelles de l'exploitation concernées par la présente demande sont situées en milieu rural au Nord-Est du centre-ville de LOHUEC, au lieu-dit « Leurmin ».

Les parcelles concernées sont cadastrées : Section B parcelles n°230 – 231 – 232 – 233 – 234 – 1115. Le parcours du P1 sera sur les parcelles cadastrales : B 208 / 209 / 210 / 211 / 212 / 213 / 214 / 215 / 216 / 217 / 218 / 219 / 220 / 221 / 222 / 223 / 224 / 225 / 227 / 230 / 231 / 232 / 233 / 234 / 1115 et D 1197 / 1198 / 1199 / 1210 / 1211 / 1212.

1.3. Caractéristiques du projet :

1.3.1. Motivations (aspects socio-économique, environnemental, réglementaire...)

Le site actuel est composé d'un poulailler de 40 000 poules pondeuses plein air.

Dans le cadre de l'installation de Thomas GARION, il est prévu la construction d'un deuxième poulailler de 50 000 emplacements. Le poulailler sera construit à proximité du premier existant et le centre de collecte des œufs existant sera agrandi afin de pouvoir être commun aux deux poulaillers. Une fumière supplémentaire est prévue en construction (couverture d'un silo existant). Un séchoir sera installé au bout du poulailler afin de sécher les fientes et de les normaliser avant commercialisation.

Le passage à 90 000 emplacements de poules pondeuses est prévu pour répondre à la demande du marché et permet de pouvoir installer un jeune agriculteur.

Cette augmentation de production est souhaitée, car la demande en œufs produits localement, répondant aux normes et qualités françaises est de plus en plus forte. Les exploitants ont à cœur d'y répondre. Ils souhaitent faire baisser les importations d'œufs de moins bonne qualité et produites selon des cahiers des charges bien moins exigeants qu'en France.

Dans le cadre de cet objectif, le projet est :

- D'augmenter le nombre d'emplacements à 90 000 poules pondeuses ;
- De construire un nouveau poulailler ;
- De mettre à jour la gestion des déjections.

Ce projet va permettre :

- D'installer un jeune agriculteur ;
- De répondre à la demande du marché ;
- De produire des œufs de qualité et locale ;
- De limiter les importations d'œufs de l'étranger ;
- De pérenniser l'exploitation existante.

1.3.2. Nature du projet

L'élevage avicole est actuellement sous le régime Enregistrement, rubrique 2111-1 pour 40 000 emplacements de poules pondeuses plein air au nom de la SARL GARION :

Animaux	Coef. Animaux Equivalents	Emplacements	AE
Poules pondeuses	1	40 000	40 000
Total AE			40 000

Tableau 1 : Nombre d'emplacements autorisés avant-projet

Après projet, l'élevage sera sous le régime de l'autorisation, rubrique 3660-a, pour 90 000 emplacements.

Animaux	Coef. Animaux Equivalents	Emplacements	AE
Poules pondeuses	1	90 000	90 000
Total AE			90 000

Tableau 2 : Nombre d'emplacements demandés après projet

L'augmentation sera de 50 000 emplacements.

1.3.3. Quantités de déjection et de production d'éléments fertilisants

Les animaux reçoivent une alimentation répondant aux besoins physiologiques des animaux, afin de limiter les rejets et les émissions d'ammoniac dans l'air.

Les niveaux de rejets correspondent aux valeurs publiées dans le dernier programme d'action national Directive Nitrate.

Les déjections produites se présentent sous forme de fientes et d'eaux de lavage. Les fientes seront collectées par les convoyeurs et dirigées vers les fumières de stockage, avant leur reprise pour commercialisation sous forme d'engrais organique NFU 42001. Les eaux de lavage seront également collectées et feront l'objet d'un plan d'épandage sur les terres de GARION Stéphane (convention).

1.3.3.1. Volume de déjection produit avant et après projet :

Volume de déjection produit actuellement :

Bâtiment	Nb de poules pondeuses	Type d'effluent ou de déjections	Volume ou masse produit annuellement		Valeur agronomique		
			Tonne/PP/an	Total produit/an	N	P2O5	K2O
P1	40 000	Fientes de volailles	0,009	340,0	11 840	10 480	10 000
Total	40 000			340,0	11 840	10 480	10 000

Tableau 3 : Volume de fientes produit avant-projet

Volume de déjection produit après projet :

Bâtiment	Nb de poules pondeuses	Type d'effluent ou de déjections	Volume ou masse produit annuellement		Valeur agronomique		
			Tonne/PP/an	Total produit/an	N	P2O5	K2O
P1	40 000	Fientes de volailles	0,009	340	11 840	10 480	10 000
P2	50 000	Fientes de volailles	0,012	600	23 350	19 000	17 450
Total	90 000			940	35 190	29 480	27 450

Tableau 4 : Volume de fientes produit après projet

La production de fientes est actuellement de 340 tonnes par an, soit 0,93 t/j. Les fientes faisaient l'objet d'une reprise par Terrial.

Après projet, la production de fientes sera de 940 tonnes par an, soit 2,58 t/j et feront l'objet d'une commercialisation, après normalisation par pré séchage pour le P1 et séchage pour le P2.

1.3.3.2. Production d'éléments fertilisants avant et après projet :**NPK produit actuellement :**

Cheptel	Effectifs	Nbre lots	N/ sujet	N total	N maitr.	P ₂ O ₅ / sujet	P ₂ O ₅ total	P ₂ O ₅ maitr.	K ₂ O/ sujet	K ₂ O total	K ₂ O maitr.
Poules pondeuses volière plein air	40 000	1	0,365	14 600	11 840	0,349	13 960	10 480	0,333	13 320	10 000
TOTAUX	40 000			14 600	11 840		13 960	10 480		13 320	10 000

*Tableau 5 : N, P, K produit (avant-projet)***NPK produit après projet :**

Cheptel	Effectifs	Nbre lots	N/ sujet	N total	N maitr.	P ₂ O ₅ / sujet	P ₂ O ₅ total	P ₂ O ₅ maitr.	K ₂ O/ sujet	K ₂ O total	K ₂ O maitr.
Poules pondeuses volière plein air	40 000	1	0,365	14 600	11 840	0,349	13 960	10 480	0,333	13 320	10 000
Poules pondeuses volière	50 000	1	0,467	23 350	23 350	0,38	19 000	19 000	0,349	17 450	17 450
TOTAUX	90 000			37 950	35 190		32 960	29 480		30 770	27 450

Tableau 6 : N, P, K produit (après projet)

La production maximale d'éléments fertilisants après projet sera de 37 950 unités d'azote, 32 960 unités de phosphore et 30 770 unités de potasse soit une augmentation de 23 350 unités d'azote, 19 000 unités de phosphore et 17 450 unités de potasse.

1.4. La gestion des déjections

Avant-projet, les fientes faisaient l'objet d'une reprise par Terrial.

Après projet, les fientes seront normalisées par pré séchage dans le P1 et par séchage pour le P2. Une fois normalisées, l'engrais organique NFU 42001 fera l'objet d'une commercialisation. Les eaux de lavage seront également collectées et feront l'objet d'un plan d'épandage sur les terres de GARION Stéphane. En cas de lavage et de collecte d'eaux de lavage, une analyse sera faite avant l'épandage sur les terres du prêteur.

Un enregistrement des départs des effluents sera assuré par les exploitants. 3 analyses seront réalisées par an, afin de justifier de la normalisation des fientes.

Un bordereau de chaque camion enlevé sera transmis à l'exploitant, comprenant les mentions suivantes :

- La date d'enlèvement
- Le nom du repreneur
- Le nom du transporteur
- Le nom du producteur des déjections
- Le lieu de chargement
- Le tonnage livré

2. LES IMPACTS DU PROJET

2.1. Impact sur le voisinage, la population et la santé humaine

2.1.1. Impact visuel

Le bâtiment à construire doit reprendre la typologie des autres structures présentes sur place. Le projet prévoit la plantation de plusieurs haies permettant une insertion dans le paysage. Un maillage bocager dense est déjà présent aux abords du site et il sera conservé et entretenu.

2.1.2. Impacts olfactifs et sonore

Ce sont les nuisances les plus difficiles à estimer car elles ne sont pas perçues de la même manière par tous.

Le site d'élevage est existant et aucune plainte n'a été déposée contre cet élevage. Les poulaillers et les fumières sont à plus de 100 mètres des tiers les plus proches. L'ensemble des fientes sera exporté.

Les bâtiments ne sont émetteurs de bruit uniquement de par la ventilation. Les nuisances sonores supplémentaires pourront venir d'une augmentation du trafic en ce qui concerne les livraisons d'aliment, l'enlèvement des fientes, etc. Le projet générera une augmentation du trafic de l'ordre de 35%. L'accès à l'élevage est suffisamment éloigné des tiers pour ne pas créer de nuisances importantes.

Au niveau des odeurs, les nuisances olfactives sont celles relatives à l'exploitation d'un élevage. Les données météorologiques montrent une forte propension aux vents forts et à l'instabilité atmosphérique ; conditions plutôt favorables à la dispersion des odeurs.

L'ensemble des fientes sera exporté. Il n'y aura pas d'épandage d'effluent (sauf ponctuellement les eaux de lavage qui seront peu odorantes, en cas de lavage). La restructuration ne devrait pas augmenter de manière significative les odeurs produites.

Un maximum de mesures sont déjà prises et continueront d'être prises afin de limiter les nuisances :

- Les locaux seront maintenus en bon état de propreté.
- Les aliments sont acheminés et distribués par des conduites étanches, ce qui évite le développement de fermentations putrides et limite la diffusion de poussières.
- Des plantations et talus arborés bordent le site limitant la diffusion d'odeurs (une haie est prévue dans le projet)
- Les stockages sont suffisants et couverts.
- Les cadavres sont stockés dans un bac d'équarrissage.

2.1.3. Impacts sur la santé humaine

Le site d'élevage est éloigné des tiers et des établissements d'accueil de personnes sensibles (école, maison de retraite...).

Les poussières seront très peu présentes sur le site et ne constitueront pas de risque.

La totalité des fientes issues des poulaillers sera exportée vers les fumières et vers l'unité de compostage. Cette gestion des effluents permettra de diminuer considérablement les effets produits par cet élevage au niveau des agents chimiques tels que l'ammoniac, les nitrates, le phosphore, les métaux lourds.

Un suivi sanitaire de l'élevage est réalisé afin de maîtriser un éventuel risque de contamination par un virus.

2.2. Impact sur les consommations d'eau, d'énergie

➤ Consommations d'eau

Avant-projet, l'élevage consommait environ 2 774 m³/an d'eau, après projet la consommation d'eau sera de 6 500 m³/an, soit environ 3 726 m³/an en plus.

L'eau est distribuée par abreuvoirs (pipettes) qui évitent le gaspillage.

Le nettoyage des poulaillers se fera à sec (dépoussiérage, curage) et/ou à l'aide d'un nettoyeur haute pression, limitant les consommations d'eau.

L'élevage possède un compteur d'eau qui est régulièrement relevé pour détecter d'éventuelle anomalie de consommation. Chaque poulailler est relié à un boîtier connecté, afin de suivre les consommations en direct.

➤ **Consommations d'énergie**

Electricité :

La consommation actuelle pour l'ensemble du site est d'environ 98 000 KWh/an. Elle sera augmentée après projet à 220 500 KWh/an.

Fioul :

L'exploitation consomme du fuel pour le groupe électrogène. Cette consommation de l'ordre de 200 litres par an sera très variable en fonction de l'utilisation du groupe électrogène. Le groupe électrogène sera utilisé uniquement en cas de secours.

2.3. Impact sur la qualité des sols et de l'eau

L'exploitation dépend du SDAGE Loire-Bretagne, du SAGE de l'Aulne et du SAGE de la Baie de Lannion.

De nombreuses mesures ont été mises en place pour réduire l'impact de l'élevage sur la qualité des sols et de l'eau :

- ♦ La totalité des fientes est exportée ;
- ♦ Les stockages présents sur l'exploitation sont suffisants pour assurer le stockage des effluents entre deux reprises.

Concernant le forage :

L'exploitation utilise l'eau d'un forage pour l'alimentation en eau des animaux et le nettoyage des bâtiments (en cas de besoin).

Le forage a fait l'objet d'une déclaration en 2025. Il est situé à l'écart des bâtiments d'élevage et du passage des véhicules. Une margelle béton est présente autour du forage, avec protection de la tête de forage.

Le forage a une profondeur de 60 m. Les essais de pompage ont mis en évidence un débit d'arrivée d'eau provenant de la nappe à 8m³/h.

Avec un prélèvement de 17 m³/jour, le débit moyen sera de 0,7 m³/h.

Aucun épandage, ni aucun traitement phytosanitaire n'est réalisé à proximité du forage.

Aucune eau de ruissellement ne peut se déverser directement dans le forage.

Concernant les eaux pluviales :

Les eaux pluviales collectées sur les surfaces imperméables seront dirigées vers le bassin d'infiltration en projet, afin d'avoir une gestion à la parcelle.

Concernant les stockages :

- ♦ Les aliments sont stockés dans des silos étanches.
- ♦ Les fientes sont stockées dans des fumières.
- ♦ Le fioul est stocké dans des cuves double parois.

2.4. Impact sur l'air

Les principales émissions de gaz à effet de serre sont d'origines agricoles et routières (73%) en Bretagne en 2020.

Le secteur agricole est le plus fort contributeur aux émissions bretonnes d'ammoniac (NH₃), auxquelles il participe à hauteur de 97 % (en 2022). Il contribue également pour 50 % aux émissions régionales de particules PM₁₀, et 22 % pour les PM_{2,5}.

D'un point de vue local, l'évolution des émissions d'ammoniac entre l'avant et l'après projet sera de +5 474 kg d'ammoniac pour un total de 9 526 kg/an (stockage compris).

La part de NH₃ émise au bâtiment est de 2 780 kg/an (après projet).

La capacité de ventilation de 780 000 m³/heure, la charge ammoniacale de l'air extrait sera de 0,00000041 kg d'NH₃/m³ d'air (0,41 mg/m³ d'air). Cet air extrait va ensuite rapidement être dilué dans l'air extérieur.

Concernant les GES, la production d'œufs se place au niveau de l'une des productions les moins émettrice avec une émission de l'ordre de 2 kg de CO₂ par kg produit (nettement inférieur à la production de viande bovine > 30 kg de CO₂ par kg de viande produite).

2.5. Impact sur la biodiversité

Le site d'élevage est éloigné des espaces naturels protégés, il n'y a pas de faune, flore ou habitat naturel remarquable à proximité nécessitant des mesures de protection particulière.

Le projet prévoit la mise en place de plusieurs haies bocagères.

2.6. Impact sur le patrimoine naturel et architectural

2.6.1. Patrimoine naturel

L'exploitation est éloignée de toutes zones naturelles protégées Elle n'aura donc pas d'impact direct sur celles-ci. Les impacts indirects seront limités du fait des mesures mises en œuvre (exportation des déjections).

2.6.2. Patrimoine architectural

Une allée couverte datant du néolithique, classée au titre des monuments historiques en 1964, se trouve à Kernerscop à 2,6 km du site d'élevage. L'église paroissiale Saint-Judoce, dédiée à saint Judoce qui se trouve au bourg de Lohuec est inscrite au titre des monuments historiques depuis 1926. Certaines parties (clocher et porche) de l'église remontent au XIV^e siècle, mais elle a été en bonne partie reconstruite au XVIII^e siècle. Elle se trouve à 1,7 km du site d'élevage.

Compte tenu de la distance et de la végétation, l'élevage n'aura pas d'impact sur ce site.

2.7. Impact sur le paysage

Le paysage autour de l'exploitation est principalement composé de forêts/bosquets, de champs cultivés et de prairies.

Le projet prévoit la plantation d'une haie permettant une insertion dans le paysage. Un maillage bocager dense est déjà présent aux abords du site et il sera conservé et entretenu.

2.8. Impact sur le climat

Compte tenu des mesures mises en place, l'exploitation aura peu d'impact sur le climat :

- L'isolation, la bonne ventilation et l'éclairage basse consommation des poulaillers permet de limiter la consommation d'énergie
- L'exportation des effluents vers l'unité de compostage permet de diminuer les émissions de CH₄, N₂O

3. VULNERABILITE DU PROJET A DES RISQUES D'ACCIDENTS OU CATASTROPHES MAJEURS

Une exploitation agricole est liée à des risques d'accidents ou catastrophes tels que les incendies, les explosions, la pollution des eaux, les inondations, la foudre ou encore le vent.

En ce qui concerne le projet, les risques seront principalement liés aux incendies ou de pollution des eaux.

Pour réduire et éviter ces risques, l'exploitant prend des mesures :

- Contrôle des installations électriques ;
- Etanchéité des bâtiments (sols béton)

4. MESURES ERC

Afin de limiter les impacts du projet, l'exploitant a mis en place des pratiques et techniques d'élevage visant à limiter, réduire ou compenser tout nouvel impact du projet :

- Ventilation efficace des bâtiments d'élevage
- Bon entretien des systèmes de ventilation
- Bonne isolation et étanchéité des bâtiments
- Eclairage et équipement d'abreuvement économe
- Lavage haute pression des bâtiments
- Logement des animaux en système volières
- Alimentation en phase
- Gestion des effluents par exportation et transformation en engrais organique (compostage)
- Application des bonnes pratiques agricoles pour la gestion environnementale.

5. PREVENTION DES RISQUES

5.1. Volet santé, sanitaire et hygiène

Les installations sont nettoyées régulièrement lors du vide sanitaire.

Une lutte contre les nuisibles est pratiquée régulièrement, avec des produits homologués, par un prestataire de services et par l'exploitant si besoin.

Les déchets produits sur l'installation sont collectés, triés et font l'objet d'une élimination vers une filière adaptée.

5.2. Etude des dangers

Les risques existent et nécessitent des mesures de prévention et de sécurité.

Les installations électriques sont contrôlées tous les ans.

Les ouvrages de stockage des effluents sont étanches et de capacité suffisante.

Les cuves à fioul sont dotées d'une double paroi.

Le matériel est conforme aux normes de sécurité, il est entretenu et vérifié régulièrement.

5.3. Hygiène et sécurité

La main d'œuvre est composée des gérants.

Des équipements de protection sont à la disposition des personnes intervenant sur le site (masques, gants, lunettes de protection, cirés, bottes ...) et des sanitaires sont présents sur le site.

5.4. Remise en état du site

Des mesures seraient prises si l'exploitation devait s'arrêter :

- Les installations seront vidées, nettoyées, désinfectées et démontées ou condamnées ;
- Les alimentations en eau et électricité seront coupées ;
- Tous les déchets seront envoyés vers une filière de traitement ;
- Les accès au site seront interdits ou limités ;
- Les effets de l'installation sur l'environnement seront surveillés.

6. CONCLUSION

Cet élevage de volailles sera géré avec exportation des effluents d'élevage produit sous forme d'engrais organique NFU 42001.

L'étude d'impact met en évidence que les mesures compensatoires qui seront mises en place par l'exploitant permettent de prévenir et de réduire nettement les risques réels et potentiels encourus par l'environnement pour cette activité de production.

Cette exploitation respectera l'environnement, que ce soit d'un point de vue du paysage, des nuisances liées aux odeurs, des déchets, du bruit, des dangers et du sanitaire.

Toutes les mesures sont prises pour limiter au maximum les impacts sur l'environnement.

L'élevage est existant et le savoir faire a été transmis au nouvel associé, afin qu'il continue à exploiter ce site dans le respect des normes environnementales et sociétales.

Je m'engage déjà et continuerai à le faire, à respecter l'ensemble des aspects réglementaires et à mettre en œuvre des pratiques permettant de limiter au maximum d'éventuelles nuisances, tant au niveau du voisinage qu'au niveau environnemental.

Il est important que l'élevage français perdure, afin de nourrir la population avec des aliments produits respectant des normes bien spécifiques, de bonne qualité et à des prix abordables pour le plus grand nombre de consommateurs. Ce projet permettra de valoriser la production locale et évitera l'augmentation des importations étrangères. Il permettra aussi l'installation d'un jeune agriculteur.